

Le PRÉSIDENT: Ce poste est-il adopté?

Adopté.

Poste 106, "Fourniture à l'Organisation de l'aviation civile internationale d'un local à bureaux au prix coûtant".

Ce poste est-il adopté?

M. FRASER: Que signifie le terme "d'un local à prix coûtant"? L'Organisation paie-t-elle quelque chose?

Le TÉMOIN: Certainement. Elle verse un certain montant pour le loyer, comme je l'ai expliqué l'an dernier. On estime que ce montant est inférieur au tarif commercial. Le gouvernement fournit une subvention à cette fin.

M. FRASER: Pour que l'Organisation reste au Canada?

Le TÉMOIN: En effet.

M. BATER: C'est l'organisme qui a son bureau central à Montréal?

Le TÉMOIN: Oui, monsieur.

Le PRÉSIDENT: Ce poste est-il adopté?

Adopté.

Le montant indiqué au haut de la page 15 sous la rubrique, "Pensions et autres indemnités", est-il adopté?

Adopté.

"Commission conjointe internationale, traitements et dépenses de la Commission (Statuts de 1911, \$55,000)." Ce poste est-il adopté?

M. STICK: Il nous faut l'adopter.

Le PRÉSIDENT:

Adopté.

Poste 107, "Études et relevés préliminaires du bassin de l'Ouest central". Ce poste est-il adopté?

Le TÉMOIN: M. Jutras a posé une question au sujet de ce poste. Comme il n'est pas ici aujourd'hui, j'aimerais que ma déclaration soit consignée au compte rendu.

Le PRÉSIDENT: M. Jutras a dit que cela lui conviendrait, à moins que les membres présents ne désirent que M. Heeny donne lecture de sa déclaration.

M. STICK: Non, il suffit qu'elle soit versée au compte rendu.

Le TÉMOIN:

1. En ce qui concerne la question du bassin de l'Ouest central, les frais d'enquête généraux de la Commission mixte internationale sont maintenant portés au compte du ministère des Ressources et du développement économique. Le montant fourni par notre ministère est destiné à payer les honoraires de l'avocat et de l'ingénieur conseil employés tous deux par notre ministère pour préparer et présenter à la Commission l'exposé des faits au nom du gouvernement.

2. Lorsqu'un nouveau projet est déféré à la Commission mixte internationale, notre ministère, suivant l'usage établi, pourvoit aux frais d'enquête de la première année. Par conséquent, ces dépenses sont imputées à notre ministère, qui est le plus directement intéressé à l'enquête. Pour cette raison, les crédits de l'année courante prévoient certaines dépenses relatives à la rivière Saint-Jean et aux chutes Niagara. Ces questions ont été déferées à la Commission mixte internationale l'automne dernier. On compte qu'un autre ministère sera chargé de régler ces questions l'an prochain.